

Postulat « Protection renforcée des personnes âgées, vulnérables et en situation de précarité face aux canicules »

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Cet été a été marqué par un nombre record de vagues de chaleur et ce n'est que le début. Si la canicule éprouve une bonne partie de la population, elle frappe de manière très inégalitaire. Les femmes, les personnes âgées, les ménages aux revenus modestes, les locataires ou encore les personnes en mauvaise santé figurent parmi les plus exposés.¹

Pour les personnes sans abri ou logées de manière très précaire, l'été transforme l'espace public en un environnement hostile. Trouver de l'ombre ou se reposer au frais devient un défi quotidien. Alors que des structures d'accueil d'urgence existent, les franges les plus marginalisées de la population passent trop souvent entre les mailles du filet.

La Ville, avec le concours de la HEIG-D, a lancé l'été dernier le projet « Yverdon les tropiques » afin de délimiter les îlots de chaleurs et mettre en place des solutions.² Les premiers résultats sont sans surprise : la ville recense plusieurs îlots de chaleurs urbains. De plus, de nombreux foyers à faibles revenus résident dans des appartements anciens ou mal isolés. Ces habitants n'ont souvent pas les moyens financiers de réaliser des aménagements afin d'atténuer la chaleur dans leur logement transformé en « four ».

Certes, le canton de Vaud pilote le plan canicule général, mais c'est à l'échelon communal que se déploie l'action de proximité. Notre ville possède des infrastructures publiques (bibliothèque, musée, piscine, etc.) qui peuvent être mobilisées lors des périodes de canicule dont l'accès serait gratuit. Il est de la responsabilité de notre Commune de garantir la sécurité sanitaire et la dignité de toutes et tous.

Il est indispensable d'avoir une stratégie d'adaptation solidaire, inclusive et protectrice des plus fragiles face au défi climatique. Des solutions existent, mais il faut se donner les moyens de les appliquer afin de protéger la population la plus vulnérable.

La Ville pourrait par exemple :

- Aménager des refuges climatiques de proximité (identifier les infrastructures publiques existantes ayant des espaces intérieurs rafraîchis et les îlots de fraîcheur extérieurs qui seraient accessibles prioritairement aux personnes âgées, précarisées ou vivant dans des logements surchauffés)

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/inegalites-thermiques-canicule-les-femmes-agees-et-precaires-en-morflent-le-plus-103613302>

² <https://www.rts.ch/info/regions/val-de-romandie/2026/article/yverdon-installe-des-capteurs-contre-les-ilots-de-chaleur-29298125.html>

- Proposer des mesures d'aide pour les locataires de logements mal isolés et exposés aux îlots de chaleur urbains
- Adapter les structures d'accueil d'urgence lors des périodes de fortes chaleurs (adapter les horaires et les infrastructures)
- Renforcer l'aide sur le terrain en donnant plus de moyens aux travailleurs sociaux de proximité et aux structures d'entraide afin de distribuer du matériel de protection et repérer les personnes isolées ou en marge des réseaux de soins traditionnels

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite la Municipalité d'Yverdon-les-Bains à étudier l'opportunité d'évaluer l'adéquation des dispositifs actuels et de proposer de nouvelles mesures concrètes pour protéger les personnes âgées, vulnérables et en situation de précarité lors de périodes de canicule.

Yverdon-les-Bains, le 31 août 2026

Anita Rokitowska